

MOTIONS LOCALES EN DEFENSE A L'ENSEIGNANTE SUSPENDUE.(Education)

Nous, les personnels de l'école Jean de la Fontaine à Tours, réunis ce jour avec le SNUDI-FO 37, avons appris la suspension de notre collègue de Sens pour avoir observé 1 minute de silence en hommage aux victimes du génocide de Gaza.

Nous adressons tout notre soutien et demandons la levée des sanctions.

Nous appelons tous les collègues à adresser leur soutien. (26 mai)

Motion intersyndicale FO SNES-FSU SUD Education

Lycée Vinci d'Amboise.25 mai 2025

"Pour avoir accepté d'observer une minute de silence avec des lycéens demandeurs d'un temps de recueillement le mardi 18 mars, en hommage aux victimes du génocide en Palestine, une enseignante se retrouve suspendue et menacée de sanction par le rectorat de Dijon.

Cette mesure relève d'une forme de pression arbitraire à l'encontre d'une collègue qui, comme bien d'autres personnes, n'a fait qu'exprimer son humanité et son soutien à une population anéantie, notamment

d'enfants victimes de bombardements, de la famine, de l'absence de soins...

Pour nos organisations, cette mesure de suspension brutale et les poursuites à son encontre sont totalement inconcevables.

Nous demandons que cette enseignante soit réintégrée immédiatement et que toute poursuite soit abandonnée."

-Les sections syndicales FO et SUD Education du collège Georges Brassens de Esvres apportent leur soutien à l'enseignante suspendue pour une minute de silence en hommage aux victimes palestiniennes

La suspension d'une enseignante du lycée de Sens pour avoir organisé une minute de silence avec ses élèves en la mémoire des victimes palestiniennes suscite colère et indignation dans la profession. Le rectorat l'estime coupable d'un « manquement à l'obligation du respect de neutralité. » Cette mesure relève d'une forme de pression arbitraire à l'encontre d'une collègue qui, comme bien d'autres personnes, n'a fait qu'exprimer son humanité et son soutien à une population anéantie, notamment d'enfants victimes de bombardements, de la famine, de l'absence de soins...

Depuis octobre 2023, nous assistons au génocide du peuple palestinien. Officiellement, il y a plus de 50 000 morts, dont plus de 17 000 enfants. Ces chiffres sont largement sous-estimés.

Depuis un an et demi, le gouvernement Netanyahu massacre la population palestinienne avec la complicité de notre gouvernement qui non seulement ne fait rien pour stopper cette tuerie mais poursuit ses livraisons de matériel militaire.

Depuis un an et demi, nous assistons à la criminalisation de ceux qui s'opposent à ces horreurs. Des syndicalistes, des parlementaires, de simples militants sont traînés devant la justice pour apologie du terrorisme alors qu'ils réclament le cessez le feu.

Nous voulons exprimer notre soutien à notre collègue, exiger l'annulation de la mesure disciplinaire et qu'aucune sanction ne soit prise à l'encontre de notre collègue.

Nous sommes aux côtés de toutes celles et ceux qui refusent l'anéantissement de la population Palestinienne, qui refusent l'étouffement des voix s'indignant contre ce génocide, toutes celles et ceux qui n'acceptent pas de voir leur humanité niée pour laisser se poursuivre le nettoyage ethnique, la famine organisée, le massacre d'enfants, les bombardements d'une population sans défense.

Un génocide se déroule sous nos yeux, nous ne resterons pas sans rien faire !

A Madame la Ministre de l'Éducation Nationale, à Monsieur le Recteur de l'Académie d'Orléans Tours, à Monsieur le DASEN d'Indre et Loire.

Les sections syndicales FO, SNES-FSU, SUD Education et CGT du lycée Vaucanson de Tours souhaitent manifester leur soutien aux lycéennes et aux parents des lycéennes qui ont été inquiétées et menacées de sanctions pour avoir déployé un drapeau palestinien à l'occasion d'une fête des cultures au lycée Jean Monnet de Joué les Tours.

Cet incident souligne la crispation de l'institution scolaire face à la question palestinienne, alors même qu'il nous semble légitime et même salubre que les lycéens et les élèves de façon générale soient sensibilisés à ce sujet, sans que leurs questionnements ou l'expression de leur indignation face au génocide à Gaza ne tombent sous le coup de procédures disciplinaires.

A ce titre, nous déplorons également la réaction de Mme Badinter à la prise de parole spontanée d'un élève lors de l'inauguration du lycée Robert Badinter à Blois sur ce même sujet.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir garantir la liberté d'opinion, des lycéens et des lycéennes d'une manière générale et, en particulier, au sujet de ce qui passe au Proche-Orient qui sensibilise beaucoup de jeunes.

Cette question impacte également directement les enseignants. Pour avoir accepté d'observer une minute de silence avec des lycéens demandeurs d'un temps de recueillement le mardi 18 mars, en hommage aux victimes du génocide en Palestine, une enseignante se retrouve suspendue et menacée de sanction par le rectorat de Dijon.

Cette mesure relève d'une forme de pression arbitraire à l'encontre d'une collègue qui, comme bien d'autres personnes, n'a fait qu'exprimer son humanité et son soutien à une population anéantie, notamment d'enfants victimes de bombardements, de la famine, de l'absence de soins...

Pour nos organisations, cette mesure de suspension brutale et les poursuites à son encontre sont totalement inconcevables.

Nous demandons que cette enseignante soit réintégrée immédiatement et que toute poursuite soit abandonnée.

Le lycée doit être l'école du débat et non celle de la police de la pensée.